

La BNS ne se laisse pas dicter sa politique, n'en déplaise à l'administration Trump

BANQUE CENTRALE. L'institut d'émission a opté comme prévu pour le statu quo monétaire. Il continue de privilégier les interventions sur les marchés des changes.

Pascal Schmuck

La Banque nationale suisse (BNS) a comme attendu maintenu son taux directeur à 0% et compte bien utiliser ses autres outils de politique monétaire, notamment les interventions sur les marchés de change.

Une question sensible dans la mesure où l'institut d'émission est accusé par l'administration de Donald Trump de manipulation de devises, qui lui vaut de figurer sur une liste d'observation outre-Atlantique.

«Ce que je peux dire, c'est que nous ne sommes en aucune manière limités dans notre politique monétaire.»

Martin Schlegel
Président de la BNS

«La BNS entretient traditionnellement de très bonnes relations avec les autorités américaines, qu'il s'agisse de la Réserve fédérale ou du Trésor. Je ne peux vous donner aucune information sur des discussions concrètes, mais ce que je peux dire, c'est que nous ne sommes en aucune manière li-



Martin Schlegel. Le président de la BNS s'est exprimé à Zurich.

IMPACT DES «TARIFFS» SUR LES PRÉVISIONS 2026 DE PIB

Institut	après le 1 ^{er} août	avant le 1 ^{er} août
BNS	env. 1%	1-1.5%
Seco	0.80%	1.20%
KOF	0.90%	1.50%
BAK	0.90%	1.50%
Raiffeisen	1.00%	1.00%
UBS	0.90%	1.20%
Swiss Life AM	1.10%	1.70%

'Agefi

mités dans notre politique monétaire», a déclaré jeudi face à la presse réunie à Zurich son président Martin Schlegel.

Le directoire répète inlassablement à ses interlocuteurs éta-suniens que ses interventions ne servent qu'à accomplir son mandat. «Nous n'intervenons jamais, ne l'avons jamais fait et ne le ferons pas à l'avenir, dans le but d'empêcher des ajustements dans la balance des richesses ou pour donner aux entreprises suisses un quelconque avantage», a souligné le successeur de Thomas Jordan.

Cette mise au point était essentielle, selon Stéphanie de

Torquat, du gérant d'actifs Axiom Alternative Investments. La macroéconomiste en chef s'attend à ce que les interventions «restent l'outil privilégié de la BNS. La situation devrait devenir plus anormale qu'elle ne l'est actuellement pour renouer avec l'état d'exception que sont les taux d'intérêt négatifs.»

En raison des droits de douane imposés par Donald Trump en août, les perspectives économiques de la Suisse se sont assombries. Dans la foulée de son point de situation monétaire, la BNS a réduit à son tour ses attentes de croissance pour 2026, ta-

blant désormais sur «une progression d'à peine 1%. En mars, l'institut d'émission tablait encore sur un produit intérieur brut (PIB) en hausse de 1,5% avant d'atténuer ses projections «entre 1% et 1,5%» en juin. La banque centrale rejoint ainsi les scénarios de la plupart des scrutateurs du marché pour l'année prochaine (voir ci-dessus).

La situation n'est toutefois pas homogène dans le tissu économique. «Les entreprises peuvent être touchées de manière très différente, par exemple si une société qui exporte vers les Etats-Unis

est spécialisée dans son domaine. Il faut également tenir compte de la concurrence des autres pays auxquels sont appliqués des droits de douane moins élevés», a souligné Martin Schlegel.

«Environ 4% des exportations sont directement concernées par les droits de douane américains. Cela représente certes un défi de taille pour les entreprises touchées, mais au niveau de l'économie dans son ensemble, l'effet se limite à un ralentissement de la croissance», a relevé le banquier central.

«Nous menons une politique monétaire dans l'intérêt du pays et pas seulement de quelques branches économiques», a insisté Martin Schlegel. Il a souligné que «la politique monétaire actuelle reste expansive et soutient la conjoncture».

Le choc des droits de douane «semble globalement gérable» pour la Suisse, estime de son côté GianLuigi Mandruzzato, économiste senior chez EFG International. Selon lui, il n'est «plus guère nécessaire d'envisager un nouvel assouplissement de la politique monétaire». Il s'attend d'ailleurs à ce que le taux directeur se maintienne à 0% pendant encore plusieurs trimestres.

Une analyse qui se retrouve également chez Karsten Jünius, économiste en chef de la banque J. Safra Sarasin. «Nous partageons l'avis de la BNS selon lequel des taux négatifs ne sont pas nécessaires et prévoyons un statu quo du taux directeur au moins jusqu'à fin 2026», indique-t-il dans une note. En outre, «une hausse de taux paraît désormais plus probable qu'une baisse», puisque l'institut d'émission prévoit un rebond de l'inflation à 0,7% en 2027 puis à 0,8% dès 2028.

Reste le franc, qui s'est apprécié de plus de 12% face au dollar depuis janvier. Pour Joaquin Cascallar, responsable des investissements du gérant de patrimoine Targa 5 Advisors, «la BNS gagne du temps et garde ses cartouches pour un éventuel choc externe». A ses yeux, le maintien du cap monétaire soulage les exportateurs à court terme et soutient la demande intérieure, mais il prolonge la pression sur les caisses de pension et accentue la surchauffe immobilière. Un retour aux taux négatifs n'est pas exclu, mais ce serait «l'arme de dernier recours face à la vigueur du franc et à l'impact des barrières douanières américaines», prévoit-il.■

La retraite flexible fait son chemin

PRÉVOYANCE Depuis 2024, le cadre légal offre davantage de latitude. Le modèle se répand gentiment dans les entreprises en mal de talents. Pour les assurés, il s'agit de bien faire ses calculs afin d'éviter des déceptions financières

ALINE BASSIN

Discrètement, une petite révolution a bouleversé début 2024 le monde du travail en Suisse. L'entrée en vigueur de la réforme de l'AVS a injecté de la flexibilité dans le système des retraites. Si l'âge de référence est harmonisé à 65 ans pour les hommes et les femmes, il est désormais possible de percevoir sa rente entre 63 et 70 ans. Cet assouplissement réjouit les milieux patronaux car il aide à faire face au trou d'air que crée dans les entreprises le départ à la retraite des baby-boomers.

Après une longue vie de labeur, des Confédérés aspirent-ils vraiment à allonger la durée de leur carrière professionnelle? Pour Costantino Serafini, responsable du programme AvAntage de Pro Senectute en Suisse romande, la réponse est clairement oui: «Dans nos séminaires de préparation à la retraite, certains participants s'interrogent sur la pertinence d'arrêter de travailler à 65 ans», observe celui qui vient de publier l'ouvrage *Seniors en entreprise: plus que jamais indispensables!*. En 2024, 4000 personnes ont participé aux séminaires de préparation à la retraite proposés par l'organisation qui envisage à l'avenir d'établir des statistiques au sein de ce public pour mieux cerner la relation à la retraite.

Parcours à «trous»

Aucune étude ne permet en effet à ce stade de mesurer la volonté des employés à continuer de travailler au-delà de l'âge de référence. Parmi les cas qui se présentent, deux profils très différents se distinguent toutefois, relève Costantini Serafini: «Il y a des personnes qui ont eu un «trou» dans leur parcours professionnel et cherchent à mettre du beurre dans les épinaux et d'autres qui veulent continuer de travailler par intérêt.»

Plusieurs sociétés commencent à exploiter ces nouvelles opportunités. Les distributeurs COOP et Migros font par exemple œuvre de précurseurs dans le domaine,

tout comme la succursale Raiffeisen de Sion qui a mené un projet pilote avec AvAntage pour aider ses employés à mieux anticiper et planifier leurs retraites. Le spécialiste du recrutement Interiman dispose, lui, d'une plateforme nommée Activis qui s'occupe essentiellement des personnes ayant plus de 65 ans à la recherche d'un travail fixe ou temporaire, indique l'Union patronale suisse.

Depuis deux ans, l'UPS milite activement en faveur de l'allongement des parcours professionnels, notamment par la promotion de ce qu'elle désigne comme des «carrières en arc». «Selon ce modèle, les collaborateurs plus âgés réduisent leur taux d'occupation et leurs responsabilités et peuvent poursuivre leur activité professionnelle au-delà de l'âge de référence sur une base volontaire», indique Marco Taddei, directeur romand de l'organisation patronale.

Une question éminemment financière

Que ce soit par nécessité ou par envie, bien faire ses comptes avant de prolonger sa carrière professionnelle est toutefois primordial sous peine d'essuyer de cruelles désillusions financières et fiscales. Car si la réforme entrée en vigueur en 2024 assouplit le système, il reste quelques écueils qu'il faut avoir à l'esprit à l'heure des calculs.

Premier point de vigilance, l'AVS pour laquelle vous pouvez continuer de cotiser au-delà de 65 ans. Vous pouvez ou... vous devrez même, une fois franchi un plancher mensuel de 1400 francs,

relève Thierry Rossier, planificateur financier chez Delegis. Si vous cotisez sur l'intégralité de votre salaire, vous pourrez ainsi améliorer votre rente. Mais attention, si vous avez déjà atteint le maximum prévu par la loi (qui donne droit à une rente maximale de 2520 francs en 2025), vous allez cotiser «pour beurre» ou pour faire œuvre de solidarité. Le parlement se penche actuellement sur le sujet puisque le conseiller aux Etats PLR Damian Müller demande dans une motion de relever cette «franchise» pour accroître l'incitation à travailler plus longtemps.

Une assurance que l'on peut d'ailleurs dorénavant décider d'activer à 65 ans ou plus tard. Avec, là aussi, de savants calculs à faire. Ajourner sa rente AVS va en contrepartie entraîner, dès la perception

ultérieure, un supplément. Selon les milieux patronaux et Pro Senectute, l'incentif est toutefois trop faible à l'heure actuelle. Pour rendre cette voie plus attractive, ils demandent d'augmenter ces suppléments au prorata de la durée de l'ajournement. Une révision est également demandée dans l'intervention parlementaire de Damian Müller en cours d'examen à Berne. Aujourd'hui, il faut vivre très longtemps pour récupérer ce qu'on n'a pas reçu. Il peut donc être plus intéressant de reporter sa rente LPP et de tout de suite percevoir l'AVS, précise Thierry Rossier.

Justement, que faire avec sa caisse de pension si l'on décide de prendre sa retraite plus tard? «Il faut d'abord bien lire le règlement, recommande l'expert. Certaines acceptent le travail au-delà de

65 ans et le report du versement des rentes mais d'autres pas, même si beaucoup sont en train de s'adapter.» Il est de nouveau crucial de bien évaluer sa situation financière car la poursuite d'une activité professionnelle cumulée à une rente peut entraîner une augmentation substantielle de l'ardoise fiscale.

«Dans nos séminaires, certains participants s'interrogent sur la pertinence d'arrêter de travailler à 65 ans»

COSTANTINO SERAFINI, PRO SENECTUTE

Pour travailler plus longtemps, encore faut-il avoir un employeur. Sous l'effet de la pénurie de talents, certains profils âgés de plus de 50 ans sont aujourd'hui courtisés. De manière générale, de nombreuses entreprises rechignent encore à engager des séniors et à investir dans leur employabilité passé un certain âge. C'est une énorme erreur, martèlent à l'unisson Costantino Serafini, l'Union patronale suisse et Pro Senectute, enjoignant aux employés d'investir dans la formation continue de leurs collaborateurs à tout âge.

«Cela paraît complètement à contre-courant mais ça ne l'est pas», insiste Costantino Serafini. Selon lui, c'est une approche qui a une logique économique. Avec le départ massif des baby-boomers à la retraite, les entreprises ont tout intérêt à ce que ces personnes restent au top jusqu'à la retraite, voire au-delà. Une formule «gagnant-gagnant» pour qu'employés et entreprises trouvent leur compte dans un marché du travail en mutation profonde. ■



(MALTE MUELLER/FSTOP/GETTY IMAGES)

Die Frauen ziehen nach, bleiben aber ohne Arbeit

Potenzial für die Wirtschaft 40'000 Personen wandern jedes Jahr ein, weil ein Familienmitglied hier ist. Die Hälfte von ihnen sind Frauen im Erwerbsalter. Sie scheitern auf dem Arbeitsmarkt.

Fabienne Riklin

Der Familiennachzug ist in der Schweiz der zweithäufigste Einwanderungsgrund. Mehr als 42'000 Menschen reisten vergangenes Jahr so ein. Die grösste Gruppe von ihnen sind Frauen, die auf diesem Weg ihren vorgegangenen Partnern folgen. Zwischen 17'000 und 22'000 sind es jährlich. Bis jetzt flogen sie unter dem Radar der Politik. In der Debatte um die 10-Millionen-Schweiz ändert sich das gerade.

So hat der Bundesrat im Juni bekannt gegeben, dass er das Arbeitspotenzial aus dem Familiennachzug «besser ausschöpfen will». Konkret möchte er einerseits den Bildungshintergrund der Einreisenden erfassen. Andererseits sollen die Berufs-, Studien- und Laufbahnbewertungen vor Ort sie zum Gespräch einladen. Dies, um «über Wege zur beruflichen Integration zu informieren und rascher zu erkennen», was sie jobspezifisch mitbringen.

Tatsächlich zeigt sich heute: Den Frauen aus dem Familiennachzug gelingt der Anschluss in die Berufswelt oft nicht. Fast die Hälfte hat acht Jahre nach der Einreise noch kein Einkommen oder nur ein sehr geringes von unter 12'000 Franken pro Jahr. Nur jede Fünfte verdient jährlich über 48'000 Franken. Anders bei den Männern aus dem Familiennachzug. Dort verdient die Hälfte so viel. Dies hat das Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien (Bass) 2020 ausgewertet.

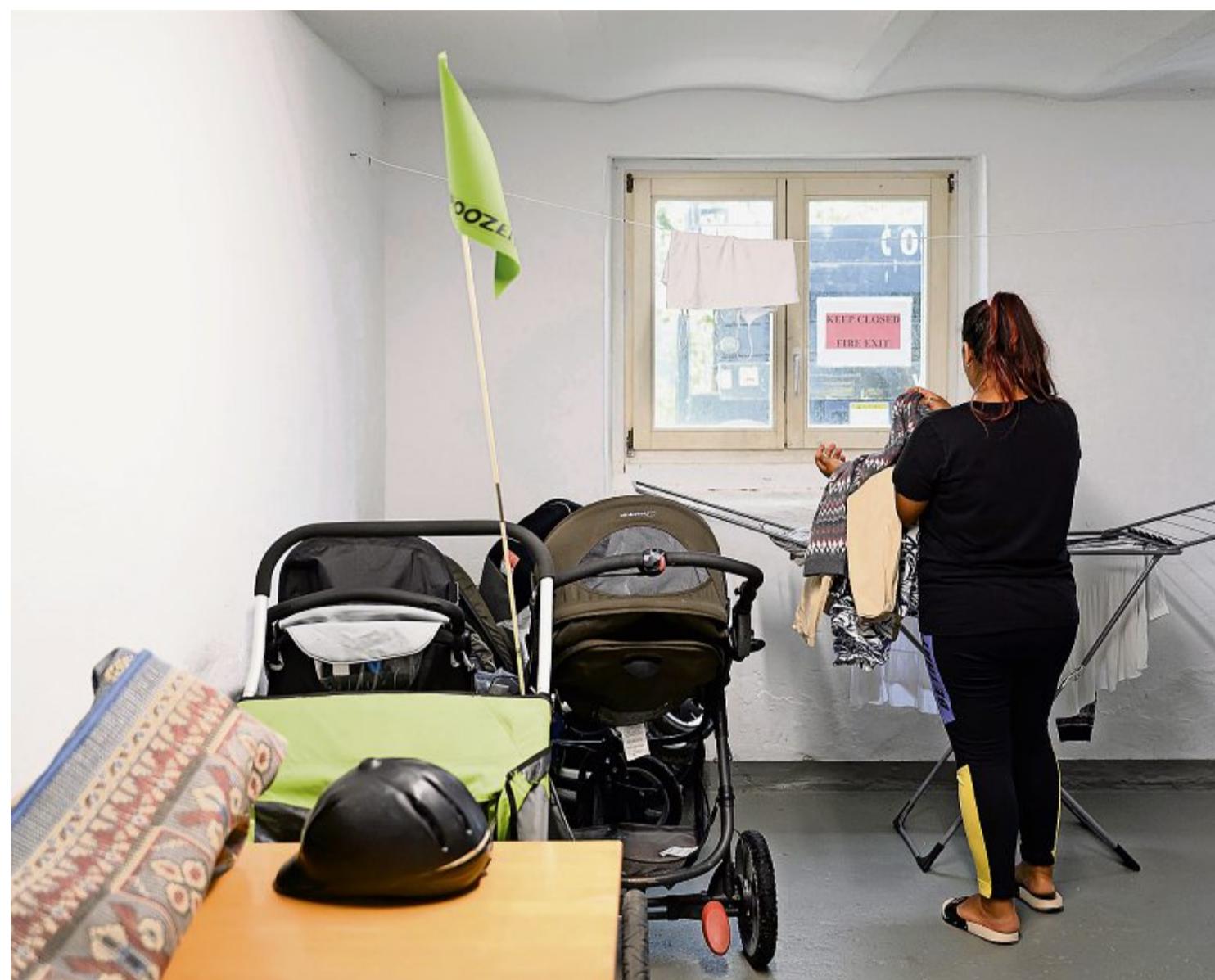
«Wir müssen die Situation dieser Frauen verbessern», sagt Daniel Lampart, Chefökonom und Zentralsekretär des Schweizerischen Gewerkschaftsbundes. «Es ist nicht gut, wenn die Mehrheit der Frauen aus dem Familiennachzug als Hilfskräfte tätig ist oder ganz ohne Arbeit bleibt», sagt er.

Besonders gross ist das Risiko für Zuzügerinnen aus Drittstaaten, also solchen ausserhalb der EU und der Efta (Norwegen, Island, Liechtenstein), den Anschluss nicht zu finden. Dabei machen sie etwa die Hälfte der Frauen aus, die im Rahmen des Familiennachzugs in die Schweiz kommen. Vergangenes Jahr zählten zu den grössten Gruppen aus Drittstaaten jene Frauen aus Kosovo, Nordmazedonien, Brasilien, Indien, Rumänien oder der Türkei. Die Mehrheit verdient nie mehr als 3000 Franken im Jahr.

Oft fehlen die Diplome zur Arbeitsmarktreintegration

Für Lampart ist ein wichtiger Teil der Begründung, dass sie keine Schweizer Ausbildung haben. «Viele der Frauen finden eine Stelle in einem Alters- oder Pflegeheim. Doch dort arbeiten sie häufig in Hilfsjobs.» Um eine Stelle zu finden, müssten sie erst den Abschluss nachholen. Dies würde bedeuten, dass sie zum Beispiel eine Lehre zur Fachfrau in den Bereichen Betreuung oder Pflege absolvieren.

«Die volle Lehre nachzuholen, ist oftmals finanziell und familiär nicht möglich», sagt Lampart. Er plädiert deshalb dafür, die Ausbildung zu verkürzen, sodass



Kurz nach der Einreise eine Familie gründen: Die frühe Kinderbetreuung erschwert die Integration in den Arbeitsmarkt zusätzlich. Foto: Keystone

die Frauen nur noch jene Qualifikationen nachholen müssen, die ihnen noch fehlen. «Häufig haben sie viel Berufserfahrung.» Doch wer kein passendes Diplom habe, werde auch keine Weiterbildung besuchen können und habe entsprechend keine Chance auf ein besseres Gehalt.

Erschwerend kommt hinzu: Ein erheblicher Teil der Frauen gründet bereits kurz nach der Einreise eine Familie. Diese frühe Kinderbetreuung erschwert die

Integration in den Arbeitsmarkt zusätzlich. Statt sich um einen Job zu kümmern, sind sie dann für die Kinder und den Haushalt da.

Jede vierte Zuzügerin verlässt die Schweiz wieder

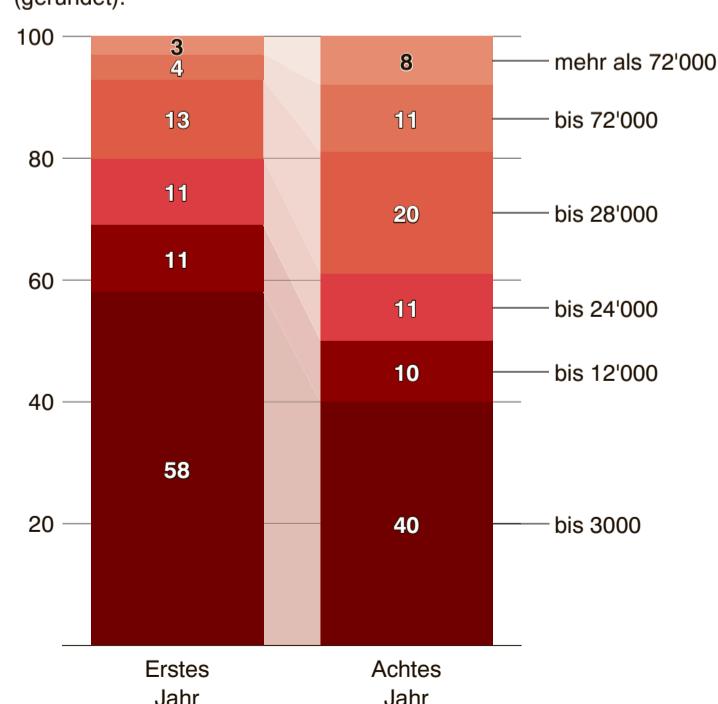
Wer zudem innerhalb der ersten zwei Jahre nach Ankunft in der Schweiz keine Stelle findet, bekommt später wahrscheinlich keine oder nur eine sehr schlecht bezahlte. «Es

muss also im Interesse der Schweiz sein, die zugezogenen Familienangehörigen so rasch wie möglich in die Arbeitswelt einzutragen», sagt Lampart. Allerdings zeigt die Bass-Studie auch, dass jene, die während des gesamten Aufenthalts nie ein Erwerbseinkommen hatten, unter den ausgereisten Personen übervertreten sind. Insgesamt verlässt ein Viertel der Frauen in den ersten acht Jahren die Schweiz wieder.

Wie eine Einbindung in den Arbeitsmarkt gehen kann, zeigt Finnland. Seit 1999 bietet das Arbeitsamt dort sämtliche Einwanderer zum Gespräch auf. In eineinhalb Stunden ermittelt die Berufsberaterin, welche Qualifikationen die Zuzügerin mitbringt und was sie braucht, um eine Stelle zu finden. In der Mehrheit der Fälle sind es Sprachkurse oder On-the-Job-Trainings, aber keine Schulungen, wie man sich am besten bewirbt.

Je länger sie hier sind, desto höher ist ihr Einkommen

Anteil der Frauen aus dem Familiennachzug im ersten und im achten Jahr nach ihrer Einwanderung, nach Einkommensklasse in Prozent (gerundet).



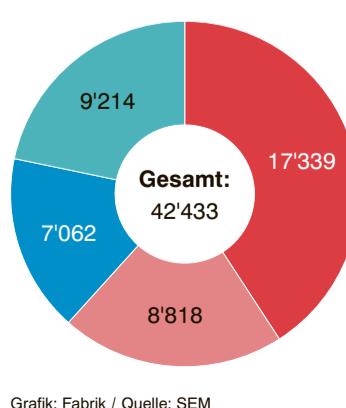
Die Studienautoren untersuchten die Gehaltsentwicklung von 2010 bis 2017.

Grafik: Fabrik / Quelle: Büro Bass

Die grösste Gruppe sind Frauen im erwerbsfähigen Alter

Anzahl Personen, die vergangenes Jahr via Familiennachzug in die Schweiz umsiedelten.

- **Frauen 18–64** (17'339)
- **Mädchen und Seniorinnen** (8'818)
- **Männer 18–64** (7'062)
- **Knaben und Senioren** (9'214)



Grafik: Fabrik / Quelle: SEM

Nationalrat lehnt 10-Millionen-Initiative ohne Gegenvorschlag ab

Nach der elfstündigen, auf zwei Tage verteilten Debatte zur 10-Millionen-Initiative lehnte der Nationalrat gestern das SVP-Volksbegehren mit 121 zu 64 Stimmen bei 6 Enthaltungen ab. Nein sagte der Rat auch zum direkten Gegenvorschlag der Mitte, und zwar mit 161 zu 30 Stimmen.

Insgesamt meldeten sich am Montag und gestern über 100 Nationalrätinnen und Nationalräte zu Wort. Dabei zeichneten die Vertreter der SVP das Bild einer Schweiz, die wegen der Zuwanderung zubetoniert wird, deren Bevölkerung kaum mehr Wohnungen findet, im Stau und in vollen Zügen steht sowie unter grassierender Kriminalität leidet. Abhilfe biete ihre «Nachhaltigkeitsinitiative», die die Zahl der Einwohner begrenzen will.

Die Gegner warnten vor katastrophalen Folgen der Initiative. Die Schweiz würde die bilateralen Abkommen mit der EU verlieren, dadurch massiven wirtschaftlichen Schaden erleiden und könnte die dringend benötigten

Das Modell ist erfolgreich, wie verschiedene Evaluationen zeigen. So kostet zwar das Erstgespräch 100 Euro. Die weiteren Massnahmen belaufen sich durchschnittlich auf 15'000 Euro pro Person. Doch jene, die das Programm durchlaufen haben, fanden Arbeit und verdienten im Schnitt 2000 Euro pro Jahr mehr.

Mehr Aufmerksamkeit von der Politik

Dominik Hangartner ist Professor für Politikanalyse an der ETH Zürich und hat sich das finnische Modell genauer angesehen. Er sagt: «Ein solches Willkommensgespräch wäre auch hierzulande gerade für Frauen aus dem Familiennachzug sinnvoll.» Natürlich liege es im Ermessen jeder einzelnen Familie, ob die Frau arbeiten möchte. «Doch so könnten auf jeden Fall jene abgeholt und unterstützt werden, die gerne berufstätig sein wollen.»

Für den Migrationsforscher Hangartner steht fest: «Frauen, die über den Familiennachzug in die Schweiz kommen, sollten von der Politik wie der Wissenschaft künftig mehr Aufmerksamkeit bekommen.»

In manchen Gemeinden im Kanton Zürich gibt es für Zuzüger bereits ein persönliches Begrüssungsgespräch. Allerdings hat dieses nicht explizit die Integration in den Arbeitsmarkt zum Ziel. Dennoch zeigt sich: Einreisende fühlen sich willkommener, sie sind besser informiert und besuchen eher einen Deutschkurs.

Vom Arbeitgeberverband wird geschätzt, dass der Wirtschaft in zehn Jahren rund 460'000 Vollzeitbeschäftigte fehlen werden. Gerade bei den Frauen sowie bei den über 65-Jährigen bestehe ein Hebel, um den Bedarf zu decken. Mit entsprechenden Massnahmen könnten allein mit Schweizer und ausländischen Frauen 48'000 Vollzeitäquivalente geschaffen werden.

Fachkräfte nicht mehr rekrutieren. FDP-Vertreterinnen und -Vertreter bezeichnen das Volksbegehren deshalb als «Kündigungsinitiative».

Die Linke kritisierte die SVP-Initiative als fremdenfeindlich und spalterisch. Die von der SVP beklagten Missstände hätten nichts mit der Zuwanderung zu tun, sondern seien eine Folge der Tiefsteuerpolitik und der Weigerung, etwas gegen missbräuchlich hohe Mieten und unsoziale Krankenkassenprämien zu unternehmen.

Auch der Bundesrat lehnt die Initiative ohne Gegenvorschlag ab. Die Rezepte der SVP seien unbrauchbar und gefährlich, sagte Justizminister Beat Jans. «Sie löst keine Probleme, sondern gefährdet den Wohlstand und die Sicherheit.» Die Schweiz würde sich bei einem Ja isolieren und müsste zahlreiche internationale Abkommen kündigen.

Die Initiative wird nun noch vom Ständerat behandelt, bevor sie Volk und Stände zur Abstimmung vorgelegt wird. (br)

Le Conseil des Etats exige un acquittement de la dette AI au plus tard à l'horizon 2045

PRÉVOYANCE. La Chambre haute veut contraindre le Conseil fédéral à inscrire dans la loi l'extinction de la dette de l'AI envers l'AVS, qui atteint 10 milliards de francs.

Le Conseil fédéral est chargé de créer une base légale qui prévoira le remboursement de la dette de l'assurance invalidité (AI) à l'horizon 2045 au plus tard. Le Conseil des Etats a accepté jeudi par 29 voix contre 9 une motion en ce sens de Damian Müller (PLR/LU). La dette de l'AI envers l'AVS atteint 10 milliards de francs. L'élu PLR s'inquiète des perspectives de l'AI. Selon les prévisions, cette assurance ne parviendrait qu'aux environs de 2033 à dégager un résultat de répartition tout juste positif. Selon le scénario le plus bas, à savoir avec un taux de nouvelles rentes qui continuerait à croître, le risque est que les déficits de répartition se creusent chaque année davantage. Il préconise d'assainir fondamentalement l'AI pour 2045 au plus tard par une réduction des dépenses. Par exemple, il serait possible de revoir la

réglementation des frais de déplacement, de prévoir de nouvelles règles pour les bénéficiaires de rentes avec enfants ou encore de renforcer la lutte contre les abus. La cheffe du Département fédéral des assurances sociales Elisabeth Baume-Schneider admet que la situation financière de l'AI est préoccupante. Son département a été chargé en juin dernier d'étudier des mesures permettant de renforcer l'intégration sur le marché du travail et de stabiliser la situation financière de l'assurance. Une partie de ce mandat d'examen consiste également à initier le désendettement.

Mesures rejetées

Diverses mesures relatives aux prestations sont déjà examinées de manière approfondie dans la perspective de la prochaine révision de l'AI. Elles devraient permettre d'alléger

la charge financière de l'assurance. Il s'agit notamment de différentes mesures concernant le groupe cible des jeunes assurés, l'objectif étant d'inver-

ser la tendance des nouvelles rentes. Les mesures proposées (frais de déplacement, règles pour les bénéficiaires de rentes avec

enfants, renforcement de la lutte contre les abus) ont été examinées et rejetées par le Parlement dans le cadre des travaux relatifs à une révision

en 2013. Il s'avère que ces économies sont trop faibles pour épouser la dette de l'AI. Le National doit encore se prononcer. (ats)

Un nécessaire remboursement après huit ans de stagnation

ANALYSE

Longtemps, il n'a existé qu'un bilan commun pour les comptes de l'AVS, de l'AI et des allocations pour perte de gain (APG). En 2011, tout financement croisé entre ces assurances a été interdit. Une loi d'assainissement de l'AI, dont la dette envers l'AVS atteignait 15 milliards de francs, est entrée en vigueur. Jusqu'en 2017, le fonds de l'assurance invalidité a ainsi bénéficié d'un financement supplémentaire constitué par une hausse de 0,4% de la TVA. Le remboursement cumulé qu'a permis cette mesure s'élève à 4,7 milliards. Mais depuis, la créance du premier pilier envers l'AI a stagné à 10,3 milliards, faute de volonté politique de continuer à la réduire.

Cela a changé jeudi à la Chambre haute, alarmée par les perspectives financières négatives de l'AI et celles «tout aussi moroses de l'AVS» selon les mots de Damian Müller. Or, cette dette ne pose pas seulement problème pour l'avenir, mais déjà pour le présent. La fortune de l'AI était de 4 milliards fin 2024, équivalant à 35% de dépenses annuelles. Or, la loi sur cette assurance prévoit un seuil minimal de 50%.

Le fonds de l'AVS lui non plus ne respecte pas les exigences légales. Fin 2024, la fortune du premier pilier totalisait 40,3 milliards. Or, ses charges l'an dernier se sont montées à 50,9 milliards, alors que la loi sur l'AVS exige que ses réserves couvrent une année de dépenses.

Pour que son capital de 50,6 milliards, comprenant la créance de 10,3 milliards vis-à-vis de l'AI, respecte la loi, il faudrait que cette promesse de paiement soit honorée. Actuellement, cet argent n'existe pas et ne peut donc servir à verser des rentes, ce qui est pourtant la raison d'être du seuil minimal. Ainsi, à moins de couper drastiquement dans les prestations de l'AVS et de l'AI, d'augmenter fortement les cotisations pour ces assurances ou de revoir à la baisse le niveau minimal de leurs réserves, le National n'aura d'autre choix que de valider la décision des Etats de jeudi s'il veut rappeler le Conseil fédéral à sa tâche principale. Celle d'appliquer la loi. **Jonas Follonier**

Höhere Steuern für die AHV – und die IV?

Bundesrätin Baume-Schneider plant eine Zusatzfinanzierung für die Invalidenversicherung, gerät aber im Ständerat unter Druck

FABIAN SCHÄFER

Plötzlich taucht ein Problem wieder auf, das längst gelöst sein müsste. Die Invalidenversicherung, neben der AHV das zweite grosse Sozialwerk des Bundes, droht auszubluten. Gemäss den amtlichen Zahlen dürfte sie 2025 ein Defizit von 230 Millionen Franken machen. In den kommenden Jahren folgen weitere Fehlbeträge, falls die Politik nichts unternimmt.

Doch so rasch geht das nicht. Gegen Ende 2026 will die Sozialministerin Elisabeth Baume-Schneider eine IV-Reform in die Vernehmlassung schicken. Bis das Parlament darüber entscheidet, verliert die Politik weitere Zeit – und die IV Geld. Sorgenvoll war denn auch die Tonlage, als der Ständerat am Donnerstag über dieses Thema diskutierte, das lange als erledigt galt.

Berset gab Entwarnung

Nur sechs Jahre ist es her, da rief der damalige Sozialminister Alain Berset im Parlament dazu auf, sich zu entspannen: Die finanziellen Effekte der früheren IV-Reformen seien sehr stark ausgefallen, es brauche keine weiteren Massnahmen mehr. Gemäss allen vorliegenden Zahlen sei davon auszugehen, dass die IV ihre Schulden bis 2031 abbauen könne, sagte Berset.

Seit damals hat die IV keinen Franken mehr zurückbezahlt. Ihre Schuld beim AHV-Fonds beträgt weiterhin 10,3 Milliarden Franken. Aber das ist nicht das einzige Problem: Wie die jüngsten Zahlen des Bundes zeigen, muss die IV nun

auch noch ihre Reserven abbauen. Sie lagen bereits 2024 unter dem gesetzlichen Minimum (50 Prozent einer Jahressausgabe), und sie nehmen weiter ab.

Geplant war das anders. Ab dem Jahr 2000 häufte die IV in kurzer Zeit einen Schuldenberg an, der 2010 den Höchststand von 15 Milliarden Franken erreichte. Die Politik beschloss Reformen, um die Defizite zu verringern. Zusätzlich brachte sie 2009 eine Vorlage an die Urne, die eine befristete Erhöhung der Mehrwertsteuer für die IV vorsah.

5 Milliarden «Startkapital»

Weil höhere Steuern für die IV nicht populär sind, machten Bundesrat und Parlament im Vorfeld eine klare Aussage: Im Abstimmungsbüchlein erklärten sie, sie hätten «einen dreiteiligen Sanierungsplan in Gang gesetzt, um die Rechnung der IV auf Dauer ins Lot zu bringen». Nach diesen Angaben sollte auf die Zusatzfinanzierung unmittelbar eine weitere Reform mit «sozialverträglichen Sparmassnahmen» folgen. Das Volk liess sich überzeugen, hiess die Steuererhöhung gut – aber die Sparmassnahmen kamen nie.

Die Mehrheit in Bern hat es sich wenig später anders überlegt. Solange die zusätzlichen Einnahmen aus der Mehrwertsteuer flossen, sah es finanziell tatsächlich gut aus. Die IV konnte ihre Schuld bei der AHV um 5 Milliarden Franken reduzieren. Zudem war die Zahl der Neurenten markant gesunken, was die IV stark entlastete.

Trotzdem blieb die dauerhafte Sanierung ein leeres Versprechen.

Einen Wendepunkt stellt im Rückblick das Jahr 2017 dar, in dem die befristete Steuererhöhung endete. Ab diesem Zeitpunkt konnte die IV ihre Schulden nicht mehr reduzieren. Obendrein musste sie anfangen, das «Startkapital» von 5 Milliarden Franken, das sie 2011 aus dem AHV-Fonds erhalten hatte, zu verbrauchen.

Heute stellt sich die grosse Frage, wie es weitergehen soll. Elisabeth Baume-Schneider hat ihren mehrheitlich bürgerlichen Kollegen im Bundesrat im Juni bereits ein Bekenntnis ab-

gerungen: Man will nun doch nicht versuchen, die IV allein über Einsparungen zu sanieren.

Zahl der Neurenten steigt

Baume-Schneider will die Probleme nur zum Teil dort lösen, wo sie entstanden sind: auf der Ausgabenseite. Das Hauptproblem der IV besteht darin, dass die Zahl der Neurenten seit einigen Jahren wieder steigt. Auffällig ist vor allem die Zunahme bei den Jugendlichen mit psychischen Krankheiten. Sie ist mensch-

lich folgenschwer, aber auch finanziell, weil diese Renten oft bis zur Pensionierung bezahlt werden müssen. Der Bund sucht Wege, die Betroffenen besser in den Arbeitsmarkt zu integrieren.

Zur Debatte steht die Idee, Jugendlichen anstelle einer dauerhaften Rente eine temporäre «Integrationsleistung» zuzusprechen. Diese soll mit individueller Unterstützung verbunden sein und auf die Rückkehr ins Erwerbsleben abzielen. Doch nachdem dieser Ansatz medial zur «Rente light» degradiert worden ist, hat sich bereits Widerstand formiert.

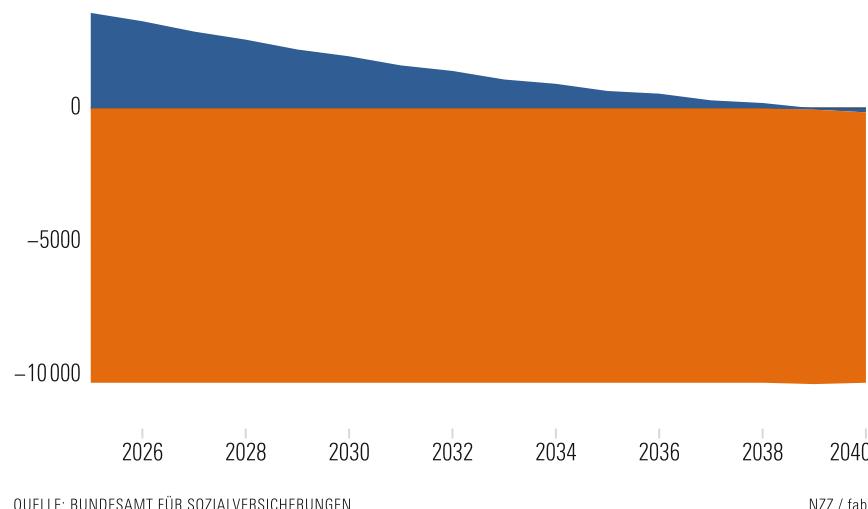
Das wird beim zweiten Teil von Baume-Schneiders Plan nicht anders aussehen: Weil sie davon ausgeht, dass sich die IV mit Einsparungen allein nicht sanieren lässt, setzt sie zusätzlich wieder auf höhere Steuern oder Abgaben. Sie hat sich vom Bundesrat den Auftrag geben lassen, «eine Zusatzfinanzierung zu prüfen». Im Zentrum stehen wohl dieselben Geldquellen, bei denen das Parlament auch schon im Hinblick auf die Finanzierungslücken der AHV eine Erhöhung diskutiert: die Mehrwertsteuer und die Lohnbeiträge. Wo Baume-Schneider ansetzen will, ist offen.

Am Donnerstag hat die bürgerliche Mehrheit im Ständerat ein Zeichen des Widerstands gesetzt: Deutlich unterstützte sie einen Vorschlag von FDP-Ständerat Damian Müller, der verlangt, dass die Sanierung der IV «überwiegend» bei den Ausgaben ansetzen soll. Das gehe zu weit, fand der Bundesrat. Baume-Schneider sprach sich klar dagegen aus, wurde aber nur von SP und Grünen unterstützt. Der Vorschlag geht nun in den Nationalrat.

Ohne Reformen verliert die IV ihr Kapital

Schulden des IV-Fonds beim AHV-Fonds und Kapital des IV-Fonds, in Millionen Franken

● Kapital ● Schulden bei der AHV



QUELLE: BUNDESAMT FÜR SOZIALVERSICHERUNGEN

NZZ / fab.

Pourquoi Marie Barbey-Chappuis refuse le budget 2026 de la Ville de Genève

Finances La dette atteint 2 milliards de francs. La conseillère administrative du Centre rompt la collégialité et s'en explique.

Marc Bretton Textes

On se doutait qu'il y avait anguille sous roche. Lors de la présentation du budget de la Ville de Genève mercredi, le document a été distribué au dernier moment, le responsable des Finances était seul à le présenter et les explications données sur les votes du collège étaient d'un flou suspect. Alors, on s'est inquiété... et on a appris que la responsable du Département de la sécurité et des sports, Marie Barbey-Chappuis, avait voté contre. Interview.

**Marie Barbey-Chappuis,
le Conseil administratif
a présenté son budget.**

**Il affiche un déficit dépassant
les 60 millions de francs.**

Le soutenez-vous?

Non, je m'y suis opposée, en me réservant la possibilité de le faire savoir.

Pour quelle raison?

C'est un signal que je veux envoyer en ce début de législature.



«Nous continuons à augmenter les charges, nous nous éloignons d'un retour à l'équilibre et nous creusons la dette», déplore la magistrate.

Le contexte économique a changé. Les nuages qui s'amoncellent sur Genève devraient nous inciter à la prudence et nous encourager à faire un exercice sérieux d'analyse de nos prestations. Or aujourd'hui, je ne sens pas cette volonté au sein du Conseil administratif. Nous continuons à augmenter les charges, nous nous

gés à tenir dans notre plan financier présenté en début d'année.

En novembre 2024, le Canton affirmait que la baisse d'impôts n'aurait pas d'impact négatif dans la durée sur les revenus des collectivités. Vous n'y croyez plus?

Cette baisse d'impôts a été plébiscitée par la population genevoise. La classe moyenne avait besoin d'un coup de pouce en matière de pouvoir d'achat, une mesure d'autant plus importante lorsque l'on voit la hausse des primes maladie. Comme membre d'un Exécutif, on doit tenir compte de cette nouvelle réalité fiscale et composer avec elle. C'est la démocratie. Nous devons apprendre à réduire notre train de vie. Je ne dis pas que c'est facile, mais je considère que l'on ne peut pas s'épargner cet exercice. On ne peut pas se contenter de se réfugier dans des postures idéologiques.

Selon vous, quel budget aurait dû présenter le Conseil

administratif? Ou aurait-il fallu économiser?

Le budget de Ville de Genève s'élève à plus de 1,5 milliard. Il est extrêmement conséquent, c'est peut-être même un montant sans équivalent dans le monde au regard de la taille de la population. Diminuer notre train de vie, cela ne veut pas dire couper à la hache dans les prestations comme le laisse entendre la gauche. Diminuer notre train de vie, c'est par exemple mutualiser les forces plutôt que de faire à chaque fois du sur-mesure, c'est se contenter de faire du quatre-étoiles, alors que nous avons toujours été habitués à faire du cinq-étoiles. Nous devons aussi nous interroger sur la nécessité de repourvoir un poste lors d'un départ à la retraite plutôt que de renouveler automatiquement chaque départ sans se demander si l'on pourrait faire sans. Nous ne pouvons plus uniquement additionner les priorités, nous devons les arbitrer en tenant compte des besoins de la population.

La gauche en ordre dispersé menace le budget

L'avenir du budget municipal vacille. Si le PS et probablement les Verts le soutiennent, l'Union populaire (UP) lui reproche «ces économies de bouts de chandelle qui se font au détriment de la majorité de la population». Selon l'UP, il est «urgent de renforcer les services publics et les prestations, pour répondre aux besoins de la population.» Et de marteler: «Le Conseil administratif n'en fait pas assez pour répondre à l'urgence sociale et écologique. En 2026, il prévoit de limiter drastiquement les nouveaux postes. Seule la petite enfance voit ses effectifs augmenter, dans des proportions qui ne suffisent pas à répondre à la demande.» Si la grande alliance de la droite, qui a refusé récemment les comptes 2024 de la Ville au Municipal, maintient sa position, ce qui est probable, et est rejointe par l'UP, l'avenir du projet de budget de la Ville sera compromis.

L'UDC seule contre tous sur la limitation de la population

PARLEMENT Au terme d'un débat fleuve qui a vu plus de 100 prises de parole à la tribune, le Conseil national a rejeté hier l'initiative «Pas de Suisse à 10 millions». Le ton s'est durci en prévision d'une votation décisive pour l'avenir des relations avec l'Europe

YAN PAUCHARD, BERNE

Près de 100 parlementaires inscrits avec un temps de parole de cinq minutes chacun, sans oublier les questions intermédiaires (les *Zwischenfragen*, en jargon fédéral), les interventions des deux rapporteurs de commission et du conseiller fédéral chargé du dossier, Beat Jans. Le débat sur l'initiative populaire UDC «Pas de Suisse à 10 millions!» s'est révélé une véritable épreuve d'endurance hier au Conseil national; alors même qu'une vingtaine d'élus s'étaient déjà exprimés lundi lors de l'ouverture des discussions. Au final, onze heures de débat sur deux jours pour un vote sans surprise, l'UDC étant l'unique formation politique à défendre le texte qui demande une limitation du nombre d'habitants à 10 millions d'ici à 2050. La Chambre du peuple l'a ainsi rejeté par 121 voix contre 64 et 6 abstentions.

La veille, au vu de la longueur attendue des débats, la présidente du Conseil national, la PLR argovienne Maja Riniker, avait annoncé une séance dite «open end», c'est-à-dire qui ne se termine qu'à la fin des débats, potentiellement tard (en mars 2021, une séance sur des mesures covid s'était achevée à 0h38). Peut-être une manière de mettre la pression sur les partis pour qu'ils réfrènent leurs ardeurs. Mais pas de quoi impressionner l'UDC, où des directives ont rapidement été données pour qu'aucun interlocuteur inscrit ne retire sa prise de parole. «A l'exception de notre collègue Pierre-André Page [le Fribourgeois est vice-président du National, ndlr], je crois qu'on va tous monter à la tribune», glissait ainsi un élu UDC à l'ouverture de la séance.

L'UDC a clairement voulu engager une épreuve de force. «C'est un tournant», confirmait ainsi il y a quelques jours la vice-présidente du parti, la Genevoise Céline Amaudruz. Ils ont ainsi été plus



«Une nation qui ne croît pas, c'est une nation qui meurt à petit feu»

PHILIPPE NANTERMOD, CONSEILLER NATIONAL (PLR/VS)

d'une soixantaine à dénoncer en plénum la saturation du pays, en lien avec une immigration jugée incontrôlée. «Dix millions d'habitants, ce n'est pas un chiffre abstrait, c'est plus de voitures dans des embouteillages déjà chroniques, des trains bondés aux heures de pointe, du béton qui remplace nos terres agricoles, nos forêts et nos espaces naturels», a insisté le conseiller national Sylvain Freymond, également président de l'UDC Vaud. Et son collègue de parti le Zurichois Benjamin Fischer de demander à l'assemblée: «Je suis allé à Hongkong, j'ai vu qu'on pouvait entasser des gens dans des gratte-ciel... C'est cela que nous voulons?»

«Retour aux années Schwarzenbach»

A gauche, on n'a eu de cesse de dénoncer un texte qui, sous le couvert de la durabilité, fait des étrangers des boucs émissaires de tous les maux du pays. Des élus ont rappelé que l'initiative prévoit des premières mesures dès le cap de 9,5 millions d'habitants franchi, sur l'asile et le regroupement familial. La Verte Léonore Porchet a accusé l'UDC de vouloir recréer «un statut de saisonnier – un retour en arrière inacceptable». La Vaudoise qui a eu une pensée pour son grand-père, saisonnier et qui

a participé à la construction du viaduc autoroutier de Villeneuve, «dans le climat raciste des années Schwarzenbach».

Hormis l'UDC, les autres partis ont fait bloc. Tous ont envoyé leurs témoins au front. «C'est la bataille du siècle», justifiait-on dans la salle des pas perdus. Les prochains mois promettent d'être décisifs. Un oui à l'initiative – on pourrait voter en juin 2026 – remettrait en cause les accords de libre circulation et ferait voler en éclats l'ensemble des négociations avec l'UE avant même que la population puisse se prononcer sur le paquet d'accords.

En cas d'acceptation du texte, «les bilatérales III seraient un accord mort-né», a martelé le rapporteur de la commission, le socialiste vaudois Jean Tschopp. Pour de nombreux orateurs, l'initiative UDC représente un réel danger pour la prospérité du pays, en privant son économie de la main-d'œuvre étrangère nécessaire. «Il n'y a pas de Suisse de 2050 si la Suisse de 2050 est la Suisse de 2025», a prévenu le PLR valaisan Philippe Nantermod. Une nation qui ne croît pas, c'est une nation qui meurt à petit feu.»

Contre-projet rejeté

Le Conseil national a également largement rejeté la proposition du Centre (161 voix contre 30), qui défendait l'idée d'introduire une clause de sauvegarde comme contre-projet direct au texte. «L'initiative répond à une préoccupation présente dans de nombreux milieux, pas seulement de droite, a prévenu l'ancien président du parti, le Zougois Gerhard Pfister. Mais elle ne résout pas correctement le problème, posant plutôt un ultimatum à la population: soit une limitation de l'immigration, soit la fin des accords bilatéraux». Mais la proposition centriste a été rejetée. A gauche, on estimait qu'un contre-projet légitimerait en partie l'argumentaire de l'UDC.

Au terme de ce débat fleuve, les propos du rapporteur de commission Jean Tschopp résumaient bien le sentiment général: «C'est le peuple qui aura le dernier mot en 2026. Tout commence maintenant, et chaque jour qui nous sépare de la votation a son importance dans la formation de l'opinion.» ■

La Terre possède neuf limites environnementales, nous en avons franchi sept

PLANÈTE Après la concentration en CO₂, ou la déforestation, c'est le niveau limite d'acidification des océans qui a été dépassé, alertent des chercheurs

ATS

Le niveau d'acidification des océans a dépassé la limite compatible avec des écosystèmes stables et durables, a annoncé mercredi un institut de recherche, concluant que sept des neuf «limites planétaires» étaient maintenant franchies.

Ce concept de «limites planétaires» avait été défini en 2009 par une trentaine de

chercheurs. A l'époque, ils estimaient que l'humanité avait «transgressé au moins trois limites planétaires». Depuis, les bilans annuels du l'Institut de recherche sur le climat de Potsdam ont montré une dégradation continue.

Celui de 2025 indique que la limite de «l'acidification des océans» vient d'être franchie. «L'océan est en train de s'acidifier, menaçant la vie marine et nous faisant entrer dans des conditions dangereuses, avec une tendance qui s'empire encore», ont écrit ses chercheurs.

La principale cause de l'acidification des océans est l'absorption de dioxyde de car-

bone (CO₂) émis avec la combustion d'énergies fossiles. Les scientifiques estiment que les océans ont absorbé environ 30% de l'excès de CO₂ relâché dans l'atmosphère par la combustion de pétrole, de gaz et de charbon. La hausse de l'acidification par rapport aux chiffres publiés l'an dernier est également due en partie à une amélioration des données et à une révision des calculs.

Les six autres seuils déjà dépassés concernent le changement climatique (CO₂ dans l'atmosphère), l'intégrité de la biosphère (extinction d'espèces et appropriation des ressources par l'humanité), mais aussi l'usage des sols (déforestation), le cycle

de l'eau douce (zones touchées par la sécheresse ou les inondations), les cycles biogéochimiques (ajout d'engrais et pesticides) et l'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère (plastiques et autres produits chimiques industriels). Les deux limites planétaires non franchies restent les aérosols dans l'atmosphère (pollution de l'air) et le niveau d'ozone dans la stratosphère.

Si l'acidité se mesure à l'aide du pH, la référence pour cette limite est la concentration en aragonite, un minéral indispensable à la vie des coraux et animaux marins à coque. Plus l'océan est acide, plus l'aragonite se désagrège. La limite avait été définie à 80%

de la concentration à l'ère préindustrielle. Et les océans sont descendus sous ce niveau.

«Le pH à la surface de l'océan a déjà baissé d'environ 0,1 depuis le début de l'ère industrielle. C'est l'équivalent d'une hausse de 30 à 40% de l'acidité», relèvent les scientifiques. «Ce changement menace les organismes qui forment des coques ou squelettes en carbonate de calcium, comme les coraux, les mollusques ou des espèces cruciales du plancton. La disparition progressive de ces organismes peut perturber la chaîne alimentaire», s'inquiètent-ils.

Les océans couvrent 70% de la surface de la planète et regroupent 97% de son eau. ■

A l'ONU, la bataille climatique malgré Trump



Emmanuel Macron, à la tribune du sommet sur le climat, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, à New York, le 24 septembre. JULIEN MUGUET POUR « LE MONDE »

Audrey Garric

Plus de 100 pays ont publié leurs engagements de réduction de CO₂, ou promis de le faire d'ici à la COP30

Ils ont utilisé l'une des plus nobles enceintes, celle de l'ONU, pour montrer qu'ils poursuivent la bataille climatique, malgré les vents contraires. Ils ont martelé que le dérèglement climatique non seulement existe mais tue, quoi qu'en dise Donald Trump. Au président américain, climatosceptique, qui le qualifiait, à la même tribune, mardi 23 septembre, « *de plus grosse escroquerie jamais menée contre le monde* », ils ont opposé une « *question de survie* », de « *sécurité* », de « *prospérité* ».

Plus de 100 représentants de pays, dont une quarantaine de chefs d'Etat et de gouvernement, se sont succédé à la tribune pour sonner l'alarme, lors d'un sommet climat organisé par l'ONU, mercredi. Un tour de force dans un monde fracturé par les guerres et les conflits commerciaux, qui voit le climat relégué au second plan. Une preuve que le multilatéralisme climatique survit, à cinquante jours de la conférence mondiale sur le climat (COP30), qui se tiendra à Belem (Brésil), et alors que l'accord de Paris va fêter ses 10 ans.

Montée des eaux, intensification des tempêtes, disparition des glaciers : les dirigeants ont témoigné de la « *réalité brutale* » de la crise climatique, qui arrache des vies et détruit des récoltes. « *Personne n'est épargné par les conséquences du changement climatique. Les murs aux frontières n'arrêteront pas les sécheresses et les inondations* », a rappelé le président brésilien, Luiz Inacio Lula da Silva, taclant, à l'unisson de nombre de ses homologues, le « *dénial* » du président américain – sans jamais le nommer. Le climat et la biodiversité ne sont pas « *affaire d'opinion* », a appuyé le président français, Emmanuel Macron. *Continuons à baser nos décisions sur la science* ».

Divisions internes à l'UE

Tour à tour, les chefs d'Etat et de gouvernement ont réitéré leur « *engagement* » envers l'accord de Paris et son objectif le plus ambitieux : limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C – une limite que certains scientifiques considèrent désormais comme hors d'atteinte. Ils ont également rappelé la nécessité et les bénéfices de la transition énergétique, à rebours d'un Donald Trump qualifiant les énergies renouvelables de « *blague* ».

Surtout, ils ont voulu montrer qu'ils arrivent à Belem en « *ayant fait [leurs] devoirs* », pour reprendre les mots de Lula. Les pays doivent présenter, en 2025, de nouveaux plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre – à l'horizon 2035 –, plus ambitieux, comme le prévoit l'accord de Paris tous les cinq ans. Ils sont censés rendre leur copie avant le 30 septembre, afin qu'elles soient prises en compte dans la synthèse que l'ONU effectuera fin octobre. Mardi, seuls 47 Etats étaient au rendez-vous. A l'issue du sommet, plus de 100 pays ont publié, ou ont

promis de le faire d'ici à la COP30, leurs nouvelles contributions déterminées au niveau national (NDC, en anglais). « *Il y a maintenant un élan mondial. Ces Etats représentent 66 % des émissions mondiales* », s'est félicitée Amina Mohammed, la vice-secrétaire générale de l'ONU.

Le plan chinois était le plus attendu. Dans un message enregistré, le président Xi Jinping a annoncé que son pays, premier pollueur mondial, allait réduire ses émissions de 7 % à 10 % d'ici à 2035 par rapport au niveau de leur pic (soit un plafond avant une décrue). Ce dernier n'est pas encore connu mais pourrait être atteint en 2025, selon les analystes. C'est la première fois que Pékin s'engage à un chiffre précis de réduction des rejets carbonés.

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a, elle aussi, cherché à donner des gages de bonne volonté. L'Union européenne (UE) n'a toujours pas transmis sa NDC, en raison de divisions internes, mais elle le fera à temps pour la COP30, a-t-elle affirmé. Elle a rappelé la « *déclaration d'intention* » des Vingt-Sept : une réduction de 66,25 % à 72,5 % des émissions comparé à 1990. « *Le monde peut compter sur l'UE* », a assuré Ursula von der Leyen, alors que nombre de pays regrettent le manque de leadership européen. « *Nous ne pouvons pas nous satisfaire de promesse partielle ou de lettre d'intention* », a rétorqué, à la tribune, le président de la République centrafricaine, Faustin-Archange Touadéra.

Malgré l'abondante moisson de feuilles de route climatiques, huit membres du G20 – le groupe des principales économies et les plus grands pollueurs – n'ont pas annoncé de nouveau plan. Manquent à l'appel l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, la Corée du Sud, l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Arabie saoudite et la Russie. Les Etats-Unis, quant à eux, ont déposé une NDC juste avant le départ de Joe Biden de la Maison Blanche, que Donald Trump ne compte pas respecter.

Ces plans ne sont pourtant pas optionnels, mais obligatoires, ont rappelé nombre de pays en développement, se basant sur un récent avis de la Cour internationale de justice, qui ouvre la voie à des poursuites judiciaires. « *L'inaction n'est pas seulement immorale, elle est aussi illégale* », a appuyé le premier ministre de Tuvalu, Feleti Teo.

Lacunes sur les fossiles

« *Nous sommes confiants que 190 pays présentent leur NDC d'ici à la COP30* », indique Pablo Vieira Samper, directeur mondial du Partenariat NDC, une coalition d'Etats et d'institutions qui aide financièrement près de 110 pays en développement à élaborer leur plan.

Quel que soit leur nombre, il est d'ores et déjà acquis que les nouveaux engagements mondiaux ne permettront pas de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, ni même probablement à 2 °C. Les politiques actuelles mènent la planète vers + 3,1 °C à la fin du siècle.

De fait, les NDC abordent peu, voire pas, l'enjeu majeur : comment mener la transition hors des énergies fossiles ? Parmi les pays qui utilisent encore du charbon, seule une moitié mentionne un plan pour en sortir et aucun Etat ne s'est fixé d'objectif chiffré de réduction de la production de pétrole et de gaz, selon une analyse du cercle de réflexion E3G.

Les Etats se divisent sur la suite à donner à ces lacunes. Certains, comme les petites îles, poussent pour intégrer à l'ordre du jour de la COP30 un dialogue permettant de réfléchir à comment redresser la barre. Mais d'autres, comme la Chine, l'Inde ou l'Arabie saoudite, rejettent cette discussion.

« *Plus encore que l'ambition des plans climat, le principal enjeu est leur manque de mise en œuvre*, rappelle Pablo Vieira Samper, alors que nombre de pays ne remplissent pas leurs objectifs. *Si la finance n'est pas au rendez-vous, on n'y parviendra pas.* » En 2024, à la COP29, les pays développés s'étaient accordés à verser 300 milliards de dollars (255 milliards d'euros) par an d'aides financières aux pays en développement pour financer leur transition climatique à l'horizon 2035, une somme bien en deçà des besoins, qui avait suscité la colère de pays du Sud.

A l'ONU, mercredi, ils n'ont cessé de rappeler le Nord à sa responsabilité de pollueur historique, lui demandant plus de financements. À Belem, les Etats sont appelés à adopter une enveloppe de 1 300 milliards de dollars par an de ressources publiques et privées. La tâche est ardue, mais elle sera plus révélatrice du degré de volontarisme des pays que les discours de leurs dirigeants.

Anne Hiltbold: «La valorisation de l'apprentissage reste une priorité»

Interview La conseillère d'État chargée de l'Instruction publique à Genève analyse les résultats 2025 de la formation professionnelle et réaffirme sa volonté en faveur de l'apprentissage.

Fabrice Breithaupt

Genève a célébré cette semaine les jeunes et les adultes qui ont été diplômés de la formation professionnelle en 2025 dans le canton. Les titres ont été remis lors de deux cérémonies organisées mardi et mercredi soirs à l'Arena (*lire aussi en pages 4 et 5*). Cette année, 3245 diplômes ont été délivrés: 2758 certificats fédéraux de capacité (CFC) et 487 attestations fédérales de formation professionnelle (AFP), soit 115 de plus qu'en 2024.

Pour la «Tribune de Genève», Anne Hiltbold, conseillère d'État présidente du Département cantonal de l'instruction publique (DIP), commente les résultats 2025 et rappelle les actions que le Canton mène pour la valorisation de la formation professionnelle.*

Les résultats 2025 de la formation professionnelle dans le canton de Genève sont en très légère diminution par rapport à 2024 et 2023. Votre commentaire?

Les taux de réussites aux procédures de qualification 2025 AFP et CFC pour toutes les populations sont en phase avec les années précédentes (83,6%). Les taux de réussite pour l'apprentissage dual concernant les CFC sont les plus élevés des dix dernières années (88,6%). Et les taux de réussite des AFP (formation initiale en deux ans) marquent, eux aussi, une belle réussite (89,1%).

C'est la dernière année que les diplômes de la formation professionnelle à Genève ont été remis lors d'une cérémonie à l'Arena. Un nouveau concept est prévu dès 2026 pour cet événement.

Pouvez-vous nous en dire plus?

Pour cette dernière édition à l'Arena, nous avons décidé de dédoubler la cérémonie afin d'offrir au public une expérience plus conviviale, et de limiter le moins possible le nombre d'accompagnants.



Anne Hiltbold, conseillère d'État et présidente du DIP: «Le défi consiste à trouver une adéquation entre les places proposées par les entreprises et les aspirations ou choix professionnels des jeunes.» Georges Cabrera

Nous sommes actuellement en discussion avec les Centres de formation professionnelle (CFP) pour voir à quel moment de l'année et sous quelle forme la remise de ces diplômes pourrait s'organiser dans leurs locaux l'an prochain.

Il reste encore pas mal de places d'apprentissage à pourvoir à Genève. Que faire pour, à la fois, intéresser les jeunes à s'engager dans cette voie et pour convaincre les entreprises à former ou à continuer à former la relève?

Le rôle des entreprises est central afin de proposer des places d'apprentissage. De nombreux dispositifs d'appui existent. L'Etat, par le biais de l'OFPC (*ndlr: Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue*), met à disposition des mesures de soutien et de facilitation pour les entreprises, particulièrement pour les PME, afin qu'elles deviennent entreprises formatrices. Les procédures de demande d'autorisation de former sont simplifiées et facilitées. Des recrutements en direct sont organisés tout au long de l'année afin

de favoriser les rencontres entre les jeunes et les entreprises.

À Genève, le taux de places d'apprentissage disponibles demeure inférieur à la moyenne suisse. Mais, au-delà du nombre de places, le défi consiste à trouver une adéquation entre les places proposées par les entreprises et les aspirations ou choix professionnels des jeunes. L'Etat met en place d'importants moyens pour les informer et les «coachier» vers l'apprentissage. Les jeunes scolarisés au CO (*ndlr: Cycle d'orientation*), à la transition professionnelle, à l'ECG (*ndlr: École de culture générale*), ainsi que les jeunes en rupture de formation peuvent ainsi bénéficier d'un «coaching» individualisé par des conseillers en formation de l'OFPC. Ceux-ci les préparent pour qu'ils puissent décrocher une place d'apprentissage en tenant compte à la fois de leurs aspirations et de l'offre des places existantes.

Dès la rentrée 2026, le canton de Genève n'acceptera plus d'élèves transfrontaliers domiciliés en France voisine dans ses écoles,

en raison d'un manque de places. Les apprentis sont-ils concernés? Tout dépend de la filière. En dual, l'apprentissage repose sur un contrat signé entre l'apprenti et une entreprise formatrice genevoise, validé par l'OFPC. Ce contrat est de droit privé, soumis à l'approbation des autorités cantonales. L'apprenti n'est pas seulement élève, il est aussi travailleur en formation, rémunéré et intégré dans une entreprise. Ainsi, un apprenti frontalier qui obtient une place d'apprentissage dans une entreprise genevoise peut conclure un contrat d'apprentissage et suivre sa formation en CFP, même après 2026.

En revanche, en filière plein-temps, à partir de la rentrée 2026, les nouvelles admissions d'élèves non domiciliés à Genève ne seront plus possibles dans les établissements du Secondaire II genevois, dont font partie les CFP qui offrent des formations plein-temps.

Un projet de réforme du Secondeaire I est prévu dès 2027 dans le canton. Quelle sera son influence sur la formation professionnelle?

La valorisation de l'apprentissage, en particulier dual, auprès des élèves du CO et leur accompagnement dans la recherche d'une place d'apprentissage restent une priorité. Dans cette perspective, GO-Apprentissage, une prestation de «coaching» pour les élèves au sein même des cycles d'orientation, sera maintenue.

Toutefois, il faut noter que si un élève sur quatre de 11^e année sollicite un accompagnement pour décrocher un apprentissage, seuls 5% de l'ensemble des élèves de 11^e parviennent à signer un contrat d'apprentissage dual. En effet, les jeunes qui choisissent l'apprentissage le font généralement après le CO. La moyenne d'âge d'entrée en apprentissage est de plus de 19 ans.

*Anne Hiltbold a répondu à nos questions par courriel

Bâle-Ville va-t-il inscrire l'UE dans sa Constitution?

VOTATION Les électeurs de la cité rhénane doivent se prononcer ce dimanche sur une initiative cantonale destinée à pérenniser les bonnes relations avec ses voisins. Bâle-Campagne temporeuse

FRÉDÉRIC KOLLER

Le résultat de ce vote semble laisser peu de place au doute. L'initiative cantonale «Zämme in Europa» (Ensemble en Europe) a le soutien de tous les partis, sauf l'UDC, dans l'un des demi-cantons les plus europhiles du pays. Les habitants de Bâle-Ville sont appelés ce dimanche 28 septembre à modifier leur Constitution cantonale avec l'ajout du paragraphe suivant: «Le canton s'engage à maintenir des relations bonnes et stables entre la Suisse, ses pays voisins et l'Union européenne». Lancé par la section locale du Mouvement européen Suisse (MES), le texte signé par 3200 personnes puis soutenu par le gouvernement cantonal est soumis en un temps record au verdict des urnes. Son idée avait germé après l'échec des négociations sur un accord-cadre entre Berne et Bruxelles en 2021.

«Ce serait une première en Suisse qu'un canton inscrive l'ancre de la coopération avec ses pays voisins et l'UE dans sa Constitution», explique le président du MES, Eric Nussbaumer. Il existe en effet de nombreux accords transfrontaliers sectoriels ou cantonaux, mais aucun ne se réfère à Bruxelles. «L'idée est de conserver un cap européen, même si le gouvernement devait changer, ajoute le conseiller national socialiste. Pour une bonne relation avec les pays voisins, il faut aussi une bonne relation avec l'UE.» Depuis quelques mois, le contexte géopolitique est en effet plus favorable à un rapprochement avec l'Europe.

Les promoteurs du texte évoquent les 34000 frontaliers qui travaillent chaque jour à Bâle et le fait que 50% des exportations de Bâle-Ville prennent le chemin de l'UE. «L'initiative est un signal tant interne qu'externe», expliquait il y a peu à la *Basler Zeitung* la présidente du Comité d'initiative Sarah Wyss. Par «externe», il faut comprendre les régions voisines du Bade-Wurtemberg et d'Alsace, les pays voisins, aussi bien que les autres cantons suisses. Alors que les cantons doivent prochainement se prononcer sur le paquet d'accords négocié avec Bruxelles, les pro-européens espèrent susciter le débat et créer une dynamique positive.

Différence d'attitude

Cela ne va pas encore de soi, comme le démontre le voisin Bâle-Campagne, où l'initiative a été lancée dans le même temps, sans avoir trouvé pour l'heure un relais suffisant au niveau du gouvernement ou du parlement. «Il y a encore quelques hésitations, reconnaît Eric Nussbaumer, qui représente Bâle-Campagne à Berne. On va peut-être suivre dans quelques mois.» Une différence d'attitude entre deux demi-cantons qui n'est pas sans évoquer les fractures à l'échelle nationale. Eric Nussbaumer ne doute pas qu'une majorité de la Conférence des gouvernements cantonaux se prononcera en faveur du paquet d'accords (il faut 18 cantons pour cela). Il y a toutefois une inconnue sur la question du type de référendum, avec la possibilité qu'une forte minorité se prononce en faveur de la double majorité, du peuple et des cantons, contrairement à ce que préconise le Conseil fédéral, qui s'en tient à un référendum facultatif (majorité simple). ■